



UNIVERSITÉ
FRANÇOIS - RABELAIS

Direction des
affaires financières

Réf : MEC MEI 2017 - CESR

Tours, le 03/04/2017

Université
François-Rabelais
de Tours

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

www.univ-tours.fr

Décision

Objet : Décision - Tarifs pour l'inscription au 33ème congrès international de l'Association française du marketing – 16 au 19 mai 2017.

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 04 juillet 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 juin 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 septembre 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 16 septembre 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles).

Vu la décision du président du 13 octobre 2016 fixant les tarifs du colloque cité en objet.

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

DECIDE

Est approuvé le tarif à 30€ pour une table supplémentaire, dans le cadre de la location d'un stand « exposant » à 710€ HT sur le lieu du congrès, conformément au document annexe joint.

La prise d'effet est immédiate.

Le Président,

Philippe VENDRIX

Notification à :

Mme l'Agent comptable

M. le Responsable de l'antenne financière Droit

L'offre « Expositant »



afm

■ Cible = Entreprises de produits pédagogiques

**Offre
Expositant**

Prix = 710 €

**Location d'un stand sur le lieu du congrès du mercredi 17 Mai à 12h
(installation à partir de 10h30) au vendredi 19 Mai à 15h :**

- 1 table (1,85m x 0,60m) + 2 chaises + 1 prise 16A.
- Table supplémentaire : 30 euros (à confirmer)
- NB: L'installation et la permanence électrique sont comprises dans les coûts.

Mise en avant du logo de l'entreprise :

- Site internet du congrès (onglet « Nos partenaires »)
- Logo sur le programme (sur le document « Nos partenaires »)

Invitation (auditeur) au congrès :

- Valable pour 1 personne
- Pauses café + repas du jeudi midi et du vendredi midi compris.
- Repas du mercredi soir non compris
- Hors frais d'hôtel et de déplacement.

Tours, le 13/10/2016

Direction Générale des Services
Direction des Affaires Financières

Décision

Objet : Décision - Tarifs pour l'inscription au 33^{ème} congrès international de l'Association française du marketing – 16 au 19 mai 2017.

- Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P,
- Vu la délibération du conseil d'administration du 04 juillet 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 juin 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération.
- Vu la délibération du conseil d'administration du 26 septembre 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 16 septembre 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles).

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,


DECIDE

Sont approuvés les tarifs congrès cité en objet conformément aux documents annexes joints à la présente (présentation des tarifs + tableau d'équilibre financier).

- Offre sponsor « gold » : 2000€ HT
- Offre sponsor « silver » : 1000€ HT
- Offre exposant : 710€ HT
- Offre partenaire 1 : 300€ HT, offre partenaire 2 : 250€ HT et offre partenaire 3 : 200€ HT.
- Stand exposant viticulteur : 150€ HT

La prise d'effet est immédiate.

Le Président,



Philippe VENDRIX

Notification à :
Mme l'Agent comptable
M. le Responsable de l'antenne financière DESS